

Rapport du jury

**Concours : Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycées professionnels (CAPLP)
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycées professionnels (CAER-CAPLP)**

Section : Génie Électrique

Option : Électrotechnique et Énergie

Session : 2024

Rapport de jury présenté par :
M. Federico BERERA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), Président du jury.

Avant-propos

Ce rapport de jury s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes et a pour objectif de fournir aux candidats et à leurs formateurs des orientations claires quant aux attentes et aux compétences évaluées lors des épreuves du concours interne CAPLP et du CAER-CAPLP, section génie Électrique option Électrotechnique et Énergie. Nous encourageons vivement les candidats à le lire attentivement afin de bien appréhender les exigences spécifiques du concours.

L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) reste un moment clé dans le processus de sélection. Il est essentiel que les candidats accordent une attention particulière à l'élaboration et à la rédaction de leur dossier, car trop de dossiers continuent de ne pas satisfaire aux attentes. Une bonne préparation, tant sur le fond que sur la forme, est donc primordiale pour réussir cette épreuve.

Par ailleurs, conformément aux directives du ministère de l'Éducation nationale, les membres du jury du concours sont tenus de s'assurer que les valeurs fondamentales de la République, telles que la laïcité et la citoyenneté, sont bien intégrées dans le cadre des épreuves. Il est impératif que les candidats soient en mesure d'incarner ces valeurs et de les transmettre aux élèves. Cela implique une réelle appropriation des principes de la Charte de la laïcité, garantissant la liberté de conscience et l'égalité de tous. Les futurs enseignants doivent être préparés à faire face à des situations concrètes en lien avec ces thématiques.

Nous recommandons vivement à tous les candidats de se préparer de manière rigoureuse pour les deux épreuves du concours en commençant par une lecture approfondie des conseils fournis dans ce rapport. Ces indications sont essentielles pour maximiser les chances de succès lors des épreuves.

Le président Monsieur F. Berera

Composition du jury

« L'arrêté fixant la composition d'un jury est affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de l'autorité administrative chargée de l'organisation du concours. Cet arrêté est, dans les mêmes conditions, publié sur le site internet de l'autorité organisatrice ».

Remerciements

Le président du jury, ainsi que l'ensemble du directoire, tiennent à remercier chaleureusement Monsieur le Proviseur du lycée professionnel Monnet - Mermoz à Aurillac, son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour leur disponibilité, leur professionnalisme et la qualité de leur accueil.

Le président du jury exprime également sa reconnaissance envers l'ensemble des membres du jury pour leur investissement sans faille dans la mise en œuvre de cette session. Leur engagement professionnel et personnel, ainsi que leur rigueur dans l'évaluation des candidats, méritent d'être salués.

Sommaire

- I DONNÉES STATISTIQUES

- II RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ
 - 1. Présentation de l'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)
 - 2. Analyse des résultats à l'épreuve

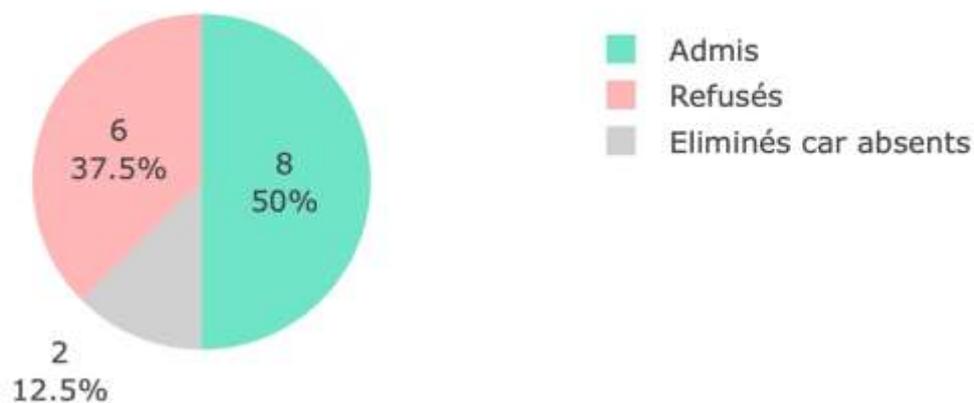
- III RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSION
 - 1. Présentation de l'épreuve
 - 2. Analyse des résultats à l'épreuve

- IV MATÉRIELS ET SUPPORTS TECHNIQUES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

I DONNÉES STATISTIQUES

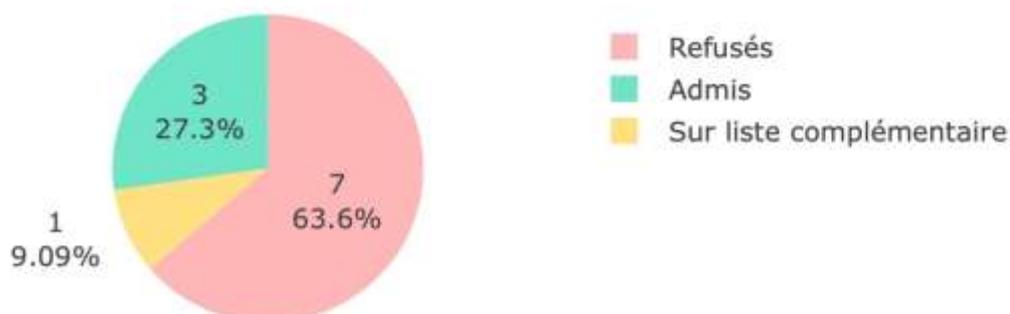
1. Concours interne d'accès au corps des professeurs de lycées professionnels (CAPLP)

Nb postes déclarés	18
Inscrits	46
Non éliminés	14 (88% des admissibles)
Présents	14 (88% des inscrits)
Éliminés car absents	2
Éliminés	0
Refusés	6
Admis	8 (57.14% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	0
Admis à titre étranger	0 (0.00% des non éliminés)
Admissibles	16
Moyenne Admissibles	9.80/20



2. Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycées professionnels (CAER-CAPLP)

Nb postes déclarés	3
Inscrits	18
Non éliminés	11 (100% des admissibles)
Présents	11 (100% des inscrits)
Éliminés car absents	0
Éliminés	0
Refusés	7
Admis	3 (27.27% des non éliminés)
Sur liste complémentaire	1
Admis à titre étranger	0 (0.00% des non éliminés)
Admissibles	11
Moyenne Admissibles	11.63/20



II RAPPORT DU JURY POUR L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Présentation de l'épreuve de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

Coefficient 1

Le candidat transmet son dossier au jury suivant les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours.

Une fois rendu anonyme, il est traité en distanciel. Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite,

- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite,
- la structuration du propos,
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée,
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés,
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

2. Analyse des résultats à l'épreuve

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) constitue une première étape de l'évaluation des compétences pédagogiques et professionnelles des candidats. Le jury a procédé par la méthode de « double correction » à l'examen des dossiers soumis dans le cadre de l'admissibilité au concours interne. Globalement, il a constaté que les candidats ont tenu compte des remarques formulées les années précédentes, en respectant notamment le cahier des charges énoncé dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Les résultats de l'épreuve ont montré des différences significatives dans la qualité des dossiers présentés. En effet, le jury attend une analyse réflexive sur l'activité pédagogique présentée. Les candidats doivent démontrer leur capacité à prendre du recul sur leurs pratiques et à justifier leurs choix pédagogiques de manière argumentée.

- **Respect des consignes** : La majorité des candidats a respecté le cahier des charges fourni dans les textes réglementaires, notamment en ce qui concerne le nombre de pages et la structuration générale des dossiers. Toutefois, quelques dossiers ont été pénalisés par un manque de clarté dans la présentation ou un dépassement du nombre de pages autorisé.
- **Contenu technique et pédagogique** : Les dossiers les plus appréciés par le jury étaient ceux qui parvenaient à équilibrer les aspects techniques et pédagogiques. Certains candidats ont présenté une expertise technique solide, mais ont parfois eu du mal à faire le lien avec les compétences pédagogiques attendues d'un enseignant. Les meilleurs dossiers mettaient en avant des séquences pédagogiques clairement définies, illustrant des méthodes d'enseignement adaptées au niveau des élèves, tout en proposant des outils d'évaluation pertinents.
- **Structuration et clarté** : Plusieurs candidats ont utilisé un style narratif dense, sans structuration claire des paragraphes, ce qui a rendu la lecture plus difficile. Le jury recommande fortement l'utilisation de tableaux, schémas et d'une mise en page aérée pour faciliter la compréhension. Les dossiers qui intégraient des annexes bien sélectionnées, telles que des fiches pédagogiques, des exemples d'évaluations, ou des documents techniques pertinents, ont été mieux perçus.
- La **différenciation pédagogique** est une dimension que le jury apprécie particulièrement. Les candidats doivent expliciter comment ils adaptent leur enseignement pour répondre à l'hétérogénéité des élèves, notamment en termes de niveau, de capacités et de besoins spécifiques.

- **L'usage des outils numériques** dans les séquences pédagogiques reste insuffisamment mis en valeur. La simple utilisation d'un logiciel professionnel ne suffit pas à démontrer une réelle innovation pédagogique. Le jury recommande d'explorer des outils numériques qui facilitent la collaboration, l'apprentissage à distance ou le suivi des élèves.

3. **Conclusion pour l'épreuve d'admissibilité**

La réalisation pédagogique présentée doit impérativement être en lien direct avec la préparation aux diplômes de la filière du génie électrique, en particulier dans sa dominante électrotechnique et énergie (comme le CAP Électricien(ne) ou le Bac Pro MELEC). Il est crucial que les candidats respectent cette exigence, car les dossiers qui s'appuient sur des formations extérieures ou connexes au domaine de référence (comme la technologie au collège, l'énergétique ou encore l'électronique) ne répondent pas aux attentes spécifiques de l'épreuve et ne seront pas évalués favorablement.

L'épreuve de RAEP constitue une occasion pour les candidats de faire le point sur leurs acquis professionnels et pédagogiques, tout en démontrant leur capacité à transmettre les compétences liées aux métiers de l'électrotechnique. Le jury encourage les futurs candidats à utiliser une mise en situation de niveau première ou terminale BAC PRO. Il leur est conseillé de soigner le dossier, de structurer leur réflexion de manière claire, et de se préparer à justifier (durant l'épreuve d'admission) leurs choix pédagogiques de façon argumentée et en lien avec les référentiels de certification.

Le jury souhaite attirer l'attention sur le fait que certains candidats, se présentant simultanément à plusieurs concours, ne prennent pas toujours le soin d'adapter les contenus de leur dossier aux exigences spécifiques du CAPLP interne. Il a été constaté, par exemple, que certains candidats mentionnent leur participation au CAPES interne dans un dossier destiné à un concours de la voie professionnelle, ce qui nuit à la pertinence du dossier présenté.

III RAPPORT DE JURY POUR L'ÉPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

- **Durée des travaux pratiques : 4 heures**
- **Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure**
- **Durée de l'exposé : 30 minutes**
- **Durée de l'entretien : 30 minutes**
- **Coefficient 2**

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations données et les résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation. Il aura à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

COMMENTAIRES DU JURY :

1. Analyse des résultats à l'épreuve

A. Épreuve pratique : Conseils sur le plan des compétences techniques (4 heures)

Les candidats sont évalués sur plusieurs compétences clés du domaine de l'électrotechnique. Il leur est demandé :

- **De solides connaissances technologiques** : Les candidats doivent démontrer une maîtrise des différents composants et systèmes utilisés, qu'il s'agisse de moteurs, des automates, de convertisseurs ou de dispositifs de contrôle.
- **La parfaite maîtrise du décodage des schémas électriques** : les candidats doivent savoir interpréter et analyser des schémas électriques, qui sont la base de toute installation ou maintenance dans le domaine de l'électrotechnique.
- **Un socle de connaissances en réseaux et technologies de communication** : Les candidats doivent être familiarisés avec les protocoles, l'architecture des réseaux, l'adressage, ainsi que la connectique, indispensables dans la mise en œuvre et l'intégration des systèmes modernes.
- **Des compétences de mesurage** : Ils doivent savoir utiliser correctement les instruments de mesure (multimètres, contrôleurs d'installation, analyseurs de réseaux, etc.) pour réaliser les activités de mise en service et de maintenance des équipements.
- **La maîtrise des compétences en prévention des risques professionnels** : Ils doivent connaître et appliquer les normes et règles de sécurité en vigueur dans le domaine, garantissant un travail en toute sécurité, aussi bien pour eux-mêmes que pour les élèves.
- **La mise en œuvre des normes professionnelles** : Une connaissance approfondie des normes régissant le secteur électrotechnique, telles que les normes NF C 15-100, NFC

18-510 ou IEC, est exigée, afin de garantir la conformité des installations et des interventions.

B. Pause

Un temps d'une demi-heure, pour une pause, est prévu entre l'épreuve pratique et la préparation à la soutenance. S'il le souhaite, le candidat peut prévoir un déjeuner à ce moment.

C. Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure)

Le candidat dispose :

- ✓ d'un poste informatique ;
- ✓ de logiciels de bureautique courants (Libre office);
- ✓ d'une clé USB regroupant :
 - le référentiel de bac professionnel MELEC ;
 - le support du TP ;
 - des documentations techniques ;
 - un fichier vierge permettant d'enregistrer le ou les documents numériques produits.

Nota : le candidat n'a pas accès à internet.

Le candidat doit démontrer sa capacité à transformer une activité technique (vue le matin) en un outil d'apprentissage. Il est invité à développer une séance de formation, en mettant en évidence l'articulation entre les connaissances à transmettre et les compétences que les élèves devront développer durant la séance. Cette approche permet de recentrer l'entretien sur la pédagogie et l'élève, et d'illustrer concrètement les stratégies d'enseignement mises en œuvre.

Pour la conception pédagogique d'une séance, il est recommandé de :

- ✓ Planifier sa séance dans une fiche pédagogique en privilégiant les objectifs à atteindre et le travail à réaliser par les élèves ;
- ✓ Positionner sa séance dans son plan de formation annuel ou pluriannuel ;
- ✓ Établir des documents élèves réalistes et pertinents.

D. Exposé et entretien (1 heure) : exploitation pédagogique. Cette présentation est prévue en deux phases.

Exposé (30 minutes)

Durant cette phase, le candidat doit :

- ✓ Effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue ;
- ✓ Présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les prérequis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques ;
- ✓ Développer la séance retenue ;
- ✓ Présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

Entretien (30 minutes)

Durant cette phase, les candidats sont interrogés sur l'organisation pédagogique et l'enseignement au sein d'une classe dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Des sujets tels que la consolidation des acquis, l'accompagnement personnalisé, la co-intervention et les familles de métiers en classe de seconde sont couramment abordés. Le jury attend des réponses précises et argumentées sur ces questions.

Enfin, le jury peut également élargir la discussion pour aborder le dossier de RAEP (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle) et le fonctionnement des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement), ainsi que questionner les candidats sur les valeurs fondamentales portées par l'Éducation nationale, notamment les principes de la laïcité, qui occupent une place centrale au sein de l'École.

2. Conclusion pour l'épreuve d'admission

Le jury insiste sur l'importance d'une préparation approfondie pour l'épreuve pratique du concours. Les candidats sont encouragés à tirer pleinement profit des retours d'expérience et des remarques formulées dans les rapports des sessions précédentes. Il a été constaté que certains candidats, revenant après un échec, ne démontrent pas de progression significative, ce qui témoigne d'un manque d'analyse de leurs points faibles.

En résumé, la préparation aux épreuves d'admission doit couvrir non seulement les aspects techniques et pédagogiques du métier, mais aussi les valeurs et le cadre institutionnel dans lequel évolue l'enseignant.

IV Matériels et supports techniques de l'épreuve d'admission

Les supports techniques susceptibles d'être utilisés pour l'épreuve sont issus des secteurs dans lesquelles les activités professionnelles du baccalauréat professionnel MELEC peuvent s'exercer.

Le plateau accueillant les candidats est équipé de divers systèmes réels, performants et modernes, permettant de réaliser des travaux pratiques dans les secteurs d'activité suivants :

✓ **Réseaux :**

- Réseaux de communication et de transmission (cuivre, fibre optique, sans fil) ;
- Production centralisée d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ;
- Stockage de l'énergie électrique ;
- Etc.

✓ **Quartiers, zones d'activités et infrastructures :**

- Aménagements urbains (éclairage public communicant, etc.) ;
- Installations de recharge pour véhicules électriques ou hybrides ;
- Etc.

✓ **Bâtiments (résidentiel, tertiaire et industriel) :**

- Installations électriques des bâtiments (TGBT, etc.) ;
- Réseaux de communication, réseaux voix-données-images ;
- Gestion technique et automatismes du bâtiment connectés : contrôle des énergies, sûreté/sécurité, etc. ;
- Domotique (smart-home, etc.) ;
- Installations techniques (éclairage, éclairage de sécurité, chauffage électrique, ventilation, alarmes, contrôle d'accès, etc.) ;
- Systèmes de production d'énergie électrique locaux (photovoltaïque) ;
- Etc.

✓ **Industrie :**

- Procédés de levage-déplacement de charge, pompage, ventilation, chauffage ;
- Installations industrielles (alimentations et protections, automatismes et contrôle-commande, capteurs, moteurs, vérins, etc.) ;
- Industrie connectée.
- Etc.

Il convient aussi de préciser qu'au-delà des appareils de mesures électriques de base, des appareils tels que des contrôleurs d'installation, caméras thermiques, énergimètres-analyseurs de réseaux, oscilloscopes, soudeuses fibre optique, etc. sont susceptibles de devoir être mis en œuvre par les candidats durant l'épreuve.